

Article 2. La langue de la République est le français. Article 75-1. Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. Article 87. La République participe au développement de la solidarité et de la coopération entre les États et les peuples ayant le français en partage.

Article 2. La langue de la République est le français. Article 75-1. Les langues régionales appartiennent au patrimoine

Bilan 16

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

participe au développement de la solidarité et de la coopération entre les États et les peuples ayant le français en partage.

Article 2. La langue de la République est le français. Article 75-1. Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. Article 87. La République participe au développement de la solidarité et de la coopération entre les États et les peuples ayant le français en partage.

Article 2. La langue de la République est le français. Article 75-1. Les langues

Un cadre institutionnel et juridique stabilisé

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif à ses missions et à son organisation, la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) est chargée d'animer et de coordonner la politique linguistique du Gouvernement et d'orienter son évolution dans un sens favorable au maintien de la cohésion sociale et à la prise en compte de la diversité de notre société.

Service à vocation interministérielle, la DGLFLF mobilise pour son action un ensemble de partenaires, publics ou privés, impliqués dans la promotion du français et de la diversité linguistique.

Conformément à l'article 2 de la Constitution, qui dispose que « *la langue de la République est le français* », la délégation générale joue en premier lieu un rôle d'observation, de veille, d'impulsion et de proposition sur tous les dossiers impliquant l'emploi de la langue française dans notre société.

Elle s'appuie à cet effet sur deux séries de correspondants ministériels. D'une part, elle dialogue avec les services chargés de veiller, en fonction de leurs domaines de compétences respectifs (consommation, éducation, travail, transports...), à l'application du cadre légal garantissant l'usage de la langue française. D'autre part, elle anime et coordonne un dispositif d'enrichissement de la langue française visant à permettre à notre langue de désigner les réalités modernes.

Près de vingt ans après sa création, ce dispositif a été revu par le décret 2015-341 du 25 mars 2015, afin d'améliorer son organisation et de répondre de façon plus adéquate aux objectifs de modernisation de l'action publique :

- > Les anciennes « commissions spécialisées de terminologie et de néologie », qui fonctionnaient précédemment dans les ministères, sont ainsi supprimées, au profit de « groupes d'experts », dont l'organisation plus souple et le fonctionnement en réseau

répondent aux exigences d'une politique linguistique moderne, soucieuse de réactivité et disposant des outils techniques les plus appropriés.

- > Est également créée une Commission d'enrichissement de la langue française, placée auprès du Premier ministre et dont le secrétariat est assuré par la DGLFLF. Cette commission a pour mission de valider les travaux des groupes d'experts, en prenant appui sur des consultations élargies, en relation étroite avec l'Académie française, garante de la pérennité de notre langue.
- > Enfin, le rôle du haut fonctionnaire de terminologie se trouve revalorisé au sein de son ministère. Désormais haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française, il voit ses fonctions renforcées et élargies, à la fois comme référent sur toute question ayant trait à l'emploi et à la promotion du français au sein de son administration, comme interlocuteur permanent du délégué général à la langue française et aux langues de France, et comme animateur et coordinateur de groupes d'experts, dont il lui revient de proposer la création en fonction des besoins identifiés en matière de néologie scientifique et technique.

En second lieu, la DGLFLF est chargée de définir une politique de promotion de la pluralité linguistique interne. Elle prend notamment appui sur l'article 75-1 de la Constitution aux termes duquel « *les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France* ».

Dans ce cadre, l'action de la DGLFLF répond à un certain nombre d'objectifs touchant à la promotion de la langue française dans la société comme à la valorisation de la diversité linguistique qui la constitue.

La langue française

> Veiller à l'application de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française

En rendant obligatoire l'emploi du français dans différents domaines de la vie sociale, sans pour autant exclure l'usage d'autres langues, la loi du 4 août 1994 joue un rôle essentiel dans la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs, des salariés et des usagers,



comme dans l'exercice de leurs droits. Son application fait l'objet d'une vigilance constante : il en est rendu compte chaque année dans le rapport sur l'emploi du français que le Gouvernement remet au Parlement. La DGLFLF s'attache à ce que ce document dresse un bilan aussi exhaustif que possible de l'emploi du français dans tous les secteurs visés par la loi, en particulier la consommation, l'enseignement, les médias, l'administration et l'entreprise.



Dans l'avant-propos à l'édition 2016 de ce rapport, la ministre de la Culture et de la Communication souligne : « La langue française, langue de notre République, constitue un repère et un bien commun qu'il nous faut plus que jamais chérir ».

Ce rapport est complété par la publication d'un document présentant les chiffres et données clés sur la langue française. Il s'agit de fournir au grand public un ensemble de ressources permettant de mesurer la place de notre langue dans la société et sa diffusion dans le monde.

La DGLFLF intervient systématiquement lorsqu'elle constate ou que lui sont signalés des manquements à notre cadre légal, en particulier dans le domaine de la consommation et de l'affichage public. Elle est aussi extrêmement attentive à ce que les services publics utilisent la langue française dans leurs relations avec les usagers : il s'agit en effet d'un élément de nature à renforcer la confiance de ceux-ci dans la capacité des services publics à répondre à leurs besoins. Cet usage peut n'être pas dénué d'humour et d'inventivité.



Un exemple de créativité dans une publicité en français

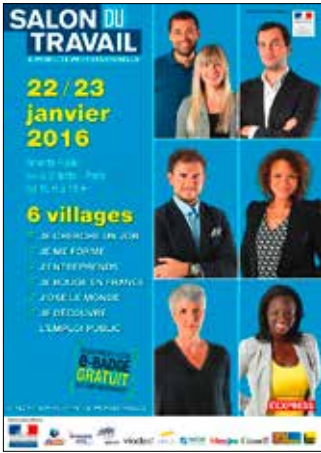
Sur ce dernier point, les efforts de la DGLFLF ont été reconnus par la circulaire que la ministre de la Fonction publique et le secrétaire d'État chargé du développement et de la francophonie ont adressée le 1^{er} octobre 2016 à l'ensemble des ministres, des préfets et des directeurs généraux des agences régionales de la santé. Cette circulaire rappelle le devoir d'exemplarité des agents des trois fonctions publiques dans l'emploi du français et signale de nombreuses ressources de nature à faciliter cet emploi. Elle est complétée par un vade-mecum et un plan d'action en faveur du multilinguisme et de la promotion de la langue française dans les institutions de l'Union européenne.

Dans le domaine de la recherche, la DGLFLF œuvre à garantir l'expression en français dans les manifestations ou les colloques scientifiques organisés sur notre territoire et propose à cette fin un dispositif de soutien à l'interprétation dans les colloques internationaux qui se tiennent en France. De façon générale, elle fait de la place du français dans les travaux scientifiques, en lien avec les Académies concernées (Académie des sciences, Académie nationale de médecine, Académie nationale de pharmacie...), une priorité de son action.

Les ministères chargés de la culture et de la justice agréent tous les trois ans un certain nombre d'associations pour qu'elles exercent une veille sur l'application de la loi du 4 août 1994 et puissent se constituer partie civile dans les litiges relatifs à ce texte. En vertu

de l'arrêté du 8 septembre 2016, quatre associations bénéficient actuellement de cet agrément : l'Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL), Avenir de la langue française (ALF), Défense de la langue française (DLF) et le Comité national français du Forum francophone des affaires (FFA).

Concernant l'usage du français dans le monde du travail, la DGLFLF a continué à diffuser ses travaux à l'occasion d'évènements publics tels que



le Salon du travail et de la mobilité professionnelle à Paris le 23 janvier, ou les 4^{es} Assises européennes du plurilinguisme qui se sont tenues à Bruxelles du 18 au 20 mai. Le *Guide des bonnes pratiques linguistiques dans les entreprises*, l'outil d'auto-évaluation en ligne de la situation linguistique des entreprises, de même que l'étude du chercheur Claude Truchot, *Quelles langues parle-t-on dans les entreprises en France ?* ont vocation à intéresser les acteurs du monde du travail et au-delà.

> Enrichir et développer la langue française

Si les mots du quotidien évoluent naturellement, il est des domaines plus spécifiques, en particulier dans les sciences et techniques, où cette évolution doit être accompagnée : c'est la raison pour laquelle le dispositif d'enrichissement de la langue française propose des termes français pour désigner les réalités du monde contemporain et contribuer ainsi à lutter contre le manque de termes français dans certains domaines.

Le fonctionnement du dispositif d'enrichissement a été aménagé par le décret du 25 mars 2015 évoqué plus haut. Les nouvelles dispositions de ce texte (désignation des hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française, constitution des groupes d'experts...) sont entrées progressivement en vigueur tout au long de l'année 2015 jusqu'au début 2016.



Frédéric Vitoux

La nomination par le Premier ministre de Frédéric Vitoux, de l'Académie française, par arrêté du 10 février 2016, à la présidence de la Commission d'enrichissement de la langue française, en remplacement de Marc Fumaroli, a parachevé la mise en place de ce dispositif de terminologie et de néologie rénové.

À l'initiative de la DGLFLF, des rencontres régulières de l'ensemble des acteurs du dispositif d'enrichissement sont organisées, pour approfondir et améliorer le cadre commun de travail. La rencontre 2016 s'est tenue le 6 décembre, à l'Institut national d'histoire de l'art ; elle a été l'occasion de célébrer les 20 ans de la création du dispositif d'enrichissement de la langue française et de placer l'action de ce dispositif dans une politique interministérielle de promotion de l'emploi du français dans la société.



Rencontre annuelle des acteurs du dispositif d'enrichissement de la langue française

Le nombre de termes publiés au *Journal officiel* en 2016 s'élève à 221. La légère baisse observée par rapport à 2015 trouve son origine dans la difficulté à traiter certains concepts sensibles étudiés dans le cadre du dispositif.

Deux des plus grands rendez-vous sportifs de l'année 2016 - l'Euro 2016 de football et les Jeux olympiques de Rio - ont permis de promouvoir l'emploi du français dans le sport.



S'agissant de l'Euro de football en France, la DGLFLF et le Service d'information du Gouvernement (SIG) ont mis en avant un certain nombre de termes français du football, pour en promouvoir l'usage tant auprès des professionnels (journalistes, fédération française de football...) que du grand public.

Les Jeux olympiques de Rio ont quant à eux été l'occasion de développer un lexique trilingue (français/portugais/anglais) des Jeux, accessible sur téléphone mobile, à l'attention des journalistes, des officiels, des athlètes et des spectateurs. Environ 50 000 termes ont ainsi été rendus disponibles dans ces trois langues sur le site *lexicosports*, réalisé en partenariat avec l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le ministère des Affaires étrangères et du développement international (MAEDI) et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF).

Au plan international, la relance du réseau panlatin de terminologie *Realiter*, qui vise à favoriser un développement harmonisé des langues latines, est une priorité de la DGLFLF : il s'agit



Extrait du site *lexicosports*

en effet de disposer d'un réseau structuré et influent, qui puisse constituer le noyau d'une coopération accrue entre ces langues.

> Renforcer la maîtrise de la langue par l'action culturelle

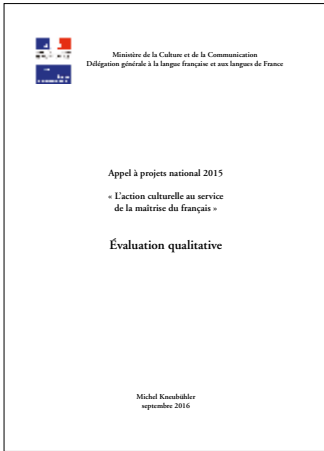
L'action culturelle est un levier pour favoriser la maîtrise de la langue. En effet, le contact avec les œuvres est un moyen de développer les capacités d'expression en français, à l'oral comme à l'écrit. Forts de cette conviction, de nombreux établissements culturels conduisent des actions originales en ce sens, en particulier dans le cadre de la mission « Vivre ensemble », mise en place pour lutter contre les discriminations dans l'accès à la culture et contribuer à la démocratisation culturelle.



En partenariat avec le Louvre, la DGLFLF a conduit une enquête auprès des établissements de la mission « Vivre ensemble » pour recenser leurs pratiques dans ce domaine. Cette enquête a alimenté un guide à l'intention des musées *Comment accueillir les publics en apprentissage du français*, réalisé par le musée du Louvre en collaboration avec la DGLFLF, qui a été lancé à l'occasion de la *Semaine de la langue française* en mars 2016.

Par ailleurs, la DGLFLF a coordonné en 2015/2016 un appel à projets national « L'action culturelle au service de la maîtrise du français », doté d'un budget d'un million d'euros, visant à permettre aux personnes ne connaissant pas ou pas assez le français oral ou écrit de progresser dans le maniement de la langue. Il avait vocation à soutenir :

- des projets permettant de doter les intervenants des réseaux de la culture et du champ social d'outils de formation ou de kits d'intervention, aisément transposables dans d'autres situations ;
- des projets ancrés dans les territoires, mettant les dispositifs d'action culturelle (lecture publique, théâtre, improvisation, chanson,



accès au patrimoine, pratiques numériques...) au service de la maîtrise du français pour les publics visés.

Cet appel à projets, conduit au plan interministériel, a rencontré un large écho. En effet, 713 projets ont été déposés, parmi lesquels 146 ont été retenus par un comité de sélection représentatif de la diversité des acteurs impliqués dans cette démarche.

En 2016, la DGLFLF a suivi attentivement la mise en œuvre de ces projets et a apporté un soutien spécifique à plusieurs d'entre eux, dans un dialogue étroit avec les ministères et les organismes impliqués dans la politique en faveur de la maîtrise du français.

Une journée nationale de restitution s'est tenue le 12 décembre 2016 au cinéma le Méliès, à Montreuil. Elle a permis aux porteurs de projets de partager leurs expériences, à partir des enseignements très positifs tirés de l'évaluation de cet appel à projets qui a été conduite à l'initiative de la DGLFLF. Les bénéfices linguistiques, mais aussi culturels, sociaux et personnels constatés chez les publics visés sont notables. Compte tenu de ce succès, la reconduction en 2017 de l'appel à projets a été annoncée à l'occasion de cette journée.

Tirant notamment les enseignements de cet appel à projets, la collaboration entre le ministère de la Culture et de la Communication et l'Agence nationale



Journée de restitution de l'appel à projets « L'action culturelle au service de la maîtrise du français »

de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) se fixe comme objectif de renforcer le rôle de l'action culturelle dans la résorption de l'illettrisme. Les initiatives des acteurs de la lutte contre l'illettrisme visant, par ce biais, à permettre aux personnes en situation d'illettrisme de renouer avec l'écrit, seront ainsi encouragées.

> Accompagner les évolutions de l'offre de formation au français portée par les politiques publiques

Les différents dispositifs de formation proposés aux salariés en insertion ou aux demandeurs d'emploi comportent un volet langue française destiné à améliorer la maîtrise du français, à l'oral comme à l'écrit, de personnes passées par le système éducatif français ou issues de l'immigration. Deux évolutions sont intervenues depuis 2015 : d'une part le transfert aux régions du programme « Compétences clés », d'autre part la réforme de la formation professionnelle, portée par la loi du 5 mars 2014, dont le pilotage relève désormais de la responsabilité des régions. La DGLFLF a ainsi rendu compte de l'action en 2015-2016 d'un grand nombre de régions dans l'édition 2016 du *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*. La DGLFLF est également attentive à la mise en place du volet linguistique dans le cadre de la réforme de la formation.

De même, l'apprentissage de la langue du pays d'accueil à des fins professionnelles étant identifié comme un enjeu central pour l'intégration des populations étrangères dans ce contexte, la DGLFLF



Le Centre international d'études pédagogiques à Sèvres (Hauts-de-Seine)

a organisé un séminaire sur ce sujet les 1-2 février au Centre international d'études pédagogiques, en collaboration avec le Centre européen pour les langues vivantes de Graz, l'université Sorbonne Paris Cité (Sociétés plurielles) et l'organisme de formation Accentonic.

> Donner le goût de la langue française

L'opération nationale de sensibilisation à la langue française « Dis-moi dix mots » invite chacun à s'exprimer sous une forme littéraire, artistique ou simplement ludique à partir de dix termes choisis chaque année par différents partenaires francophones (France, Québec, Belgique, Suisse et pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie). De très nombreux projets conduits autour des « Dix mots » sont présentés lors de la *Semaine de la langue française et de la Francophonie*, qui a lieu chaque année autour du 20 mars, Journée internationale de la Francophonie. Parmi les publics de cette opération, souvent éloignés des pratiques culturelles, on trouve de nombreuses personnes engagées dans une démarche d'apprentissage du français ou de renforcement de sa maîtrise à l'écrit comme à l'oral.



Des élèves assistent au cabaret littéraire *Ta Page diurne*, rue de Valois

Du 14 mars au 17 mars 2016, la ministre de la Culture et de la Communication, Madame Audrey Azoulay, a accueilli plusieurs événements au ministère de la Culture, placés sous le signe de la diversité. Collégiens de Trappes, troupe de la Comédie-Française ou classes de primaire de Paris : en tout 1 500 invités se sont succédé rue de Valois. Treize classes de primaire ont assisté à un spectacle de la Comédie-

Française autour des dix mots, et onze classes de primaire et de collégiens à un cabaret littéraire qui mettait en scène de grands classiques de la littérature.



Le trophée d'improvisation théâtrale par les collégiens de Trappes, au Ministère

Plusieurs initiatives ont mis à l'honneur la langue française : trophée d'improvisation théâtrale par les collégiens de Trappes, concours d'orthographe avec des jeunes du Val-de-Marne et concours d'art oratoire qui a mobilisé la ville de Romainville en Seine-Saint-Denis. Enfin, trois spectacles ouverts au grand public ont été l'occasion de montrer comment des formes artistiques très différentes étaient réunies par le goût du jeu avec les mots : le concert de Matthieu Boogaerts, le spectacle *Déshabillez-mots* et l'hommage à Raymond Devos par le comédien Elliott Jenicot de la Comédie-Française.

Le lundi 14 mars 2016 a eu lieu la deuxième journée de la langue française dans les médias audiovisuels organisée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Les chaînes de télévision et stations de radio, publiques et privées, ont modifié leurs programmes pour l'occasion. La journée a été un succès avec plus de 470 chaînes de télévisions et de radios qui ont proposé des programmes, jeux et reportages sur la langue française.



Elliott Jenicot, de la Comédie-Française

Le plurilinguisme

> Prendre en compte la diversité linguistique de la société

La multiplication des échanges et des contacts entre les langues oriente la politique linguistique vers la promotion du plurilinguisme.

La DGLFLF s'attache à prendre appui sur des structures ou des réseaux permettant de diffuser le plurilinguisme dans la société, auprès des familles, des enseignants, des opérateurs culturels et des médias. Elle apporte son soutien à plusieurs projets qui visent à sensibiliser le public aux bénéfices sociaux, culturels et économiques de l'éducation plurilingue. Elle contribue à la réflexion sur le réinvestissement des acquis linguistiques dans l'apprentissage d'une nouvelle langue.

Depuis quatre ans, la DGLFLF organise un rendez-vous annuel sur les langues en contexte migratoire, en partenariat avec le musée national de l'Histoire de l'immigration (MNHI) et la DRAC Île-de-France. Cette quatrième journée d'étude s'est tenue le 16 novembre 2016. Elle a été plus particulièrement consacrée aux enjeux de l'acquisition du français par les migrants. Les échanges ont porté sur l'implication des collectivités territoriales dans la gestion de la diversité linguistique et sur les dispositifs publics d'apprentissage du français pour les migrants. La journée a également été l'occasion de présenter des ressources pour les enseignants intervenant auprès d'élèves nouvellement arrivés, ainsi que des projets artistiques et culturels conduits pour des personnes engagées dans une démarche d'apprentissage du français.

Elle a ainsi participé à la première édition du concours national de « kamishibaï plurilingue », le kamishibaï étant une forme de théâtre sur papier ambulant né au Japon dans les années 1950. Ce



Le concours de « kamishibaï plurilingue »

concours, mené avec le partenariat de la Mairie de Paris et la Fondation Daniel et Nina Carasso, a rassemblé 90 établissements participants de la maternelle au collège, soit environ 2 000 élèves. Il a donné lieu à des réalisations très vivantes mettant en valeur le multilinguisme de notre quotidien. Il sera reconduit en 2017.

La métropole du Grand Paris constitue un territoire où s'exerce une très grande diversité linguistique qu'il importe de faire connaître et de promouvoir. Afin de rassembler des éléments d'observation sur cette diversité linguistique qui reste très largement méconnue, la Drac Île-de-France a entrepris en 2016 une étude à laquelle la DGLFLF est associée. Cette étude sera poursuivie en 2017.

Un autre axe d'action prioritaire est la traduction, dont la DGLFLF s'attache à favoriser le développement dans tous les secteurs de la société, car elle permet la circulation des œuvres et des idées et favorise le dialogue des cultures. La DGLFLF fait particulièrement porter son effort sur la professionnalisation du métier de traducteur, le renouvellement générationnel des traducteurs, la diversification des langues cibles ou encore le recours raisonné aux technologies numériques. C'est en vertu de cet objectif qu'elle accorde, par exemple, un soutien au programme « La fabrique des traducteurs » mis en place par l'association pour la promotion de la traduction littéraire (ATLAS).

La DGLFLF s'applique également à valoriser le recours à l'interprétation comme levier du dialogue interculturel et de la cohésion sociale : cette année, elle a notamment soutenu le colloque « Interprétariat en santé, traduire et passer les frontières » organisé par l'association Mana et le Master « Santé, Migrations, Médiations » de l'université de Bordeaux. Les besoins en termes d'interprétation dans le domaine de la santé sont en effet de plus en plus importants aujourd'hui, d'où la nécessité de développer des formations spécifiques aux enjeux et aux compétences particulières de l'interprétariat en milieu médical.

> Apporter son expertise aux initiatives législatives en faveur des langues régionales ou minoritaires

La DGLFLF a apporté pour le Gouvernement son expertise à plusieurs initiatives législatives dans ce domaine.

La ratification de la Charte des langues régionales ou minoritaires

Le Gouvernement a décidé de relancer le processus de ratification de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*. À cette fin, la Garde des Sceaux, ministre de la Justice, a présenté au Conseil des ministres du 31 juillet 2015 un projet de loi constitutionnelle visant à autoriser la ratification de cette Charte adoptée à Strasbourg le 5 novembre 1992, et que la France a signée le 7 mai 1999 en l'assortissant d'une déclaration interprétative.

Ce projet de loi constitutionnelle a été discuté au Sénat le 27 octobre 2015. Au terme de cette discussion, le Sénat a adopté une motion par laquelle il décidait qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre la délibération du projet de loi constitutionnelle. L'adoption de cette motion (180 voix pour, 155 voix contre) a entraîné le rejet du projet de loi. Celui-ci a été transmis le 28 octobre 2015 à l'Assemblée nationale et renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Des initiatives parlementaires

La perspective d'absence d'issue favorable à la ratification de la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* a incité plusieurs parlementaires à rechercher d'autres voies législatives.

Ainsi, Philippe Bas, sénateur de la Manche, rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle de ratification de la Charte, a déposé, avec plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à promouvoir les langues régionales dans la vie quotidienne, l'enseignement, les médias et la création cinématographique.

De son côté, Paul Molac, député du Morbihan, a déposé le 1^{er} décembre 2015, avec plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à l'enseignement immersif des langues régionales et à leur promotion dans l'espace public. Discutée en séance le 14 janvier 2016, cette proposition a été rejetée, à une courte majorité (13 voix pour l'adoption, 14 voix contre).

À l'initiative de Bruno Le Roux et de plusieurs de ses collègues, une autre proposition de loi relative à la promotion des langues

régionales a été déposée à l'Assemblée nationale et discutée le 30 novembre 2016 en séance publique. Le texte adopté à l'issue des délibérations prévoit notamment une extension des possibilités, dans les régions qui le souhaitent, de mise en place par les services publics d'une signalétique bilingue ou plurilingue et de traductions en langues régionales sur les principaux supports de communication institutionnelle.

> Prendre appui sur des dispositifs partenariaux

Une évolution institutionnelle pour l'occitan

Pour des langues dont l'espace dépasse celui d'une seule région, une approche inter-régionale est pertinente. Ce constat a largement fondé la décision de créer, sous la forme d'un Groupement d'intérêt public (GIP), un Office public de la langue occitane.

Ce GIP a été créé le 23 septembre 2015 par l'État et les régions Languedoc et Midi-Pyrénées. Il vise à mettre en œuvre une politique partenariale plus intégrée en faveur du développement de la transmission et de l'usage de l'occitan, en lien avec les ministères chargés de l'éducation nationale et de la culture. L'accroissement du nombre de locuteurs est tout particulièrement recherché au sein des jeunes générations.

Les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon formant une seule et même région depuis le 1^{er} janvier 2016, l'harmonisation des politiques régionales, notamment au plan linguistique, est en cours.

L'action positive de l'office public de la langue basque (OPLB)

L'OPLB conduit depuis plusieurs années, avec le concours notamment du MCC, un travail de fond pour la promotion de la langue basque dans la société, dont une mission conjointe d'inspection ministérielle (Éducation nationale, Intérieur, Culture) a souligné en 2016 la pertinence et la cohérence.

Ce rapport d'inspection fait état des avancées significatives dans la transmission de la langue par l'enseignement : les effectifs d'élèves étudiant en langue basque sont en constante progression.

> Prendre en compte les spécificités des Outremer

Un effort substantiel est conduit dans les Outremer pour y concilier la maîtrise du français et la valorisation des langues locales. Cet effort se traduit notamment par la mise en place depuis 2011 d'un fonds incitatif pour le développement linguistique ultra-marin, qui permet notamment d'appuyer des projets de recherche, des projets pédagogiques ou des initiatives visant à accroître la place de ces langues dans la vie sociale et leur visibilité dans l'espace public.



Le projet « Sawa » de Guyane

Le projet « Savoirs autochtones des Wayana-Apalaï de Guyane (SAWA) » est conduit par l'université Paris X–Nanterre en partenariat avec le musée du Quai Branly, la direction des Affaires culturelles de Guyane

et la DGLFLF. Il porte sur les enjeux de la restitution des fonds patrimoniaux collectés par les chercheurs européens et américains depuis le XVIII^e siècle aux sociétés amérindiennes enquêtées. Il s'agit de permettre aux Wayana et Apalaï d'accéder à cet ensemble de fonds audiovisuels et photographiques et aux collections d'objets représentatifs de leur culture, qu'ils pourront décrire et interpréter en relation avec les conservateurs et chercheurs, et qu'ils valoriseront selon leurs propres priorités.

Les atouts du numérique

Le numérique constitue une opportunité pour le multilinguisme, dont la DGLFLF se saisit en conduisant ou coordonnant de nombreuses initiatives dans ce domaine.

L'une des plus significatives est le lancement en 2016 d'un appel à projets « Langues et numérique », destiné à soutenir des projets

dans lesquels les technologies numériques contribuent à l'emploi, la valorisation et la maîtrise de la langue française et des langues de France. Relayé par les directions régionales des affaires culturelles et par les universités, cet appel a rencontré un large écho puisque 110 projets ont été déposés, 21 étant retenus en raison de leur rôle structurant et de leur portée nationale. Ils permettent de développer des ressources (corpus, dictionnaires, bases lexicales) et des outils numériques (applications mobiles, jeux sérieux, dispositifs de traduction, de lecture bilingue...) propres à renforcer le multilinguisme dans la société. Forte de son succès, cette initiative sera reconduite en 2017.



Toujours dans le domaine de la diversité linguistique, la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) a accompagné plusieurs initiatives visant à développer les ressources linguistiques disponibles pour les langues régionales. C'est ainsi que l'application « Lingualibre » a vu le jour en 2016 : elle permet d'enregistrer facilement des séries de termes en français et en langues de France et de les verser automatiquement en ligne pour qu'ils puissent illustrer par

l'oral des pages du Wiktionnaire par exemple. Cette application a été présentée lors de la première conférence francophone de Wikimedia organisée en août 2016 ; elle a permis la collecte de plus de 3000 termes en occitan lors du premier « Oc-a-ton » organisé par l'association Lo Congrès en décembre 2016.

D'autres projets multimédias portés par la DGLFLF ont pu avancer de manière significative : l'expérimentation autour du Corpus de la Parole sera mise en ligne en 2017 et le projet d'observatoire des langues régionales a été lancé fin 2016, avec l'appui de la sous-direction des systèmes d'information du ministère. Une nouvelle base de données de textes réglementaires et de jurisprudence a par ailleurs été mise en ligne sur le site internet de la délégation courant 2016.



Un autre objectif prioritaire concerne le respect de l'écriture française sur les claviers informatiques. Notre pays connaît dans ce domaine un retard important par rapport à la Belgique, la Suisse et le Canada. Aussi, à l'initiative de la DGLFLF, qui a publié une étude intitulée *Vers une norme française pour les claviers informatiques*, AFNOR a lancé un projet collaboratif associant les constructeurs internationaux, pour proposer un clavier complet intégrant notamment des

majuscules accentuées et autres caractères et signes manquants employés pour la saisie du français ou des langues de France. Ce projet de normalisation auquel est étroitement associée la DGLFLF devrait voir le jour en 2017 au terme d'une large enquête publique. Au niveau international, la DGLFLF participe par ailleurs en tant qu'éditeur au projet de norme sur les claviers « virtuels », qui a pour but de simplifier et d'harmoniser les claviers disponibles sur nos appareils tactiles.



Réunion de la commission de normalisation internationale dédiée aux interfaces utilisateurs, Rome, février 2016

L'univers numérique est aussi un terrain d'expression fertile pour les différentes formes de création artistique. Dans le cadre de la commission « Dicréam », organisée par le Centre national du Cinéma (CNC), la délégation a pu soutenir et accom-



La pièce de théâtre bilingue français / langue des signes *Opération Blackbird*, écrite par Julien Fišera, a été aidée par la commission Dicréam en 2016

pagner une dizaine de projets artistiques dans le domaine des langues et du numérique, par exemple un spectacle pour entendants et mal entendants avec surtitrage et acteurs parlant en langue des signes, des pièces de théâtre plurilingues, des installations en langues régionales ou encore un outil de traduction original qui traduit le français classique en français « féminisé » dans lequel le masculin ne l'emporte plus sur le féminin.

Des coopérations internationales en plein essor

Ces coopérations s'inscrivent parfois dans des réseaux internationaux structurés, auxquels la DGLFLF prend part. C'est le cas par exemple de la Fédération européenne des institutions linguistiques nationales (FEILIN), qui regroupe une quarantaine d'organisations actives dans la promotion de la langue de leur pays et, plus généralement, du plurilinguisme. La FEILIN a organisé à Varsovie, les 21 et 22 septembre 2016, sa 14^e conférence annuelle sur le thème « Stéréotypes et préjugés linguistiques en Europe ». Elle a été l'occasion pour la DGLFLF de présenter un certain nombre de stéréotypes liés à la langue française et de montrer comment une politique linguistique efficace et impliquant un grand nombre d'acteurs pouvait y remédier, notamment à travers l'action d'enrichissement de la langue.

COLLOQUE
« LES ANGLICISMES : DES EMPRUNTS À INTÉRÊT VARIABLE? »
 MUSÉE DE LA CIVILISATION, 85, RUE DALHOUSIE, VILLE DE QUÉBEC

PROGRAMME
MARDI 18 OCTOBRE 2016 DE 8 H 15 À 17 H 30

COLLOQUE DU RÉSEAU DES ORGANISMES FRANCOPHONES DE POLITIQUE ET D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUES (OPALE)

8 h 15 Accueil des participants

8 h 45 Ouverture officielle par les représentants du colloque OPALE 2016 : M. Robert Wilton, président directeur général de l'Office québécois de la langue française, et M. Pierre Bouchet, président du Conseil supérieur de la langue française

9 h 15 **Conférence inaugurale** par **Chantal Bouchard**, professeure agrégée à l'Université McGill

9 h 30 Pause

9 h 35 **L'anglicisme : un phénomène de société**
 Président de séance : **Claude Pinault**, Secrétariat à la politique linguistique

L'anglais est-il encore une langue étrangère en France? en France? par **Florence Coussat-Guadet** et **Jean-François Badié**, respectivement chef de la mission d'observation et d'accompagnement de la langue française et délégué général adjoint à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France

France : à la recherche de la langue française? Pour une politique linguistique communale et provinciale par **Bas Van Hammeveld**, vice-président du Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et professeur à l'Université libre de Bruxelles

Sensibilité ou insensibilité aux anglicismes : vers des hypothèses de recherche par **François Sire**, président de la Délégation suisse à la langue française et professeur à l'Université de Genève

11 h 30 Table ronde - **Les anglicismes dans la politique**
 – **Jean-Marie Kihlenberg**, président du Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et professeur associé à l'Université de Liège
 – **Geant Hamelin**, président du cabinet de traduction Prosomart
 – **Sébastien Gagnon**, vice-président aux communications et aux affaires publiques, CNA-Québec

12 h 15 Déjeuner

13 h 45 **Les anglicismes dans les ouvrages de référence québécois**
 Président de séance : **Pierre Bouchet**, Conseil supérieur de la langue française

Le traitement des anglicismes critiques dans le dictionnaire en français par **Hélène Capelin-Lapierre**, directrice éditoriale du dictionnaire *Le Petit Robert* et professeure associée à l'Université de Sherbrooke

Le traitement normal à la notice anglicisme dans le manuel didactique du 2^e cycle de l'enseignement secondaire au Québec par **Judith Bélisle**, agente de recherche au Conseil supérieur de la langue française

Le traitement des anglicismes dans les dictionnaires et le concept de *Anglais Américain* par **Joan Fortemps**, sociolinguiste, Chaire internationale

15 h Pause

15 h 15 **Emprunts et langues en contact**
 Présidente de séance : **Norma Foll**, Organisation internationale de la Francophonie

Quels emprunts entre français et québécois? par **Adeline Simeon-Soupe**, professeure à l'Université de Bourgogne

Les anglicismes en contact et en conflit. Comment sont-ils utilisés? Comment sont-ils perçus? par **Anna Jean Caradonnet**, professeure à la "Nile université de l'Université du Québec

Anglicismes en francophonie : responsabilité ou responsabilité? Réponse de réponse à partir de l'étude de la presse écrite et de l'environnement graphique de Montréal par **François Bouchet-Bélisle**, linguiste à l'Université de Maurice

16 h 30 **Les organismes d'aménagement linguistique et le traitement des emprunts**
 Président de séance : **Luc Dupont**, Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Le traitement de l'emprunt linguistique à l'Office québécois de la langue française et aux langues de France par **Johnnie Mathias** et **François Pothier**, terminologues à l'Office québécois de la langue française

L'anglais et le français, entre concept et désignation par **Étienne Quélet**, chargé de mission à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France

17 h 30 Fin de la première journée

Au plan francophone, cette coopération s'inscrit tout particulièrement dans le cadre du réseau des organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques (OPALE), qui regroupe les organismes et conseils de la langue française de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la France, du Québec et de la Suisse romande, dotés d'un mandat politique pour pro-

mouvoir la langue française sur leurs territoires respectifs. L'Organisation internationale de la Francophonie dispose d'un statut d'observateur au sein de ce réseau. Les organismes et conseils québécois ont organisé à Québec, les 18 et 19 octobre 2016, le colloque annuel du réseau OPALE, sur le thème : « Les anglicismes : des emprunts à intérêts variables ? ». La DGLFLF a apporté son expertise sur la situation en France où, en dépit des brèches ouvertes ces dernières années dans le cadre légal préservant l'emploi du français et des diverses formes de légitimation de l'emploi de l'anglais par les prescripteurs d'opinion, une politique interministérielle efficace permet au français de garder son dynamisme et de demeurer une langue de la modernité.

À côté de ces réseaux se développent des coopérations bilatérales nombreuses, notamment en Asie.



Ainsi, l'année de la France en Corée a été l'occasion, dans le cadre d'un programme d'échanges sur les enjeux des politiques culturelles en France, de prononcer les 28 et 29 octobre 2016, à l'université féminine Sookmyung de Séoul, deux conférences prononcées par deux responsables de la DGLFLF sur la politique linguistique menée en France.

À l'occasion du troisième séminaire franco-chinois sur les politiques linguistiques, qui s'est tenu les 1^{er} et 2 novembre 2016 à Pékin, une convention bilatérale a été signée entre la commission nationale chinoise des langues et la DGLFLF. Elle vise à donner un cadre institutionnel et opérationnel à ces échanges, qui se sont particulièrement intensifiés depuis 2012.

Par ailleurs, la DGLFLF assure depuis 2009 le suivi pour la France du Centre européen pour les langues vivantes (CELV) implanté à Graz en Autriche, qui résulte d'un accord partiel du Conseil de l'Europe : 33 États sont actuellement membres du CELV. Avec pour objectif d'améliorer l'enseignement des langues en Europe, le CELV de Graz réalise des projets qui permettent d'outiller les enseignants de langue. Parmi les trois projets coordonnés par des experts français, on pourra citer celui piloté par le ministère de l'Éducation nationale, intitulé « Créer un environnement favorable pour l'apprentissage des langues ».

Enfin, la France étant l'invitée d'honneur de la Foire du Livre 2017 de Francfort (11-15 octobre 2017), la DGLFLF s'est mobilisée, aux côtés de l'Institut français, du Goethe Institut et de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), pour que plusieurs événements soient organisés dans ce cadre en vue de mieux comprendre la situation du français et de l'allemand, et des politiques en leur faveur, en particulier dans les domaines de la recherche et de la transmission des savoirs.

DES PUBLICATIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2016, EN LIEN AVEC DE NOMBREUX PARTENAIRES

Janvier

- > *Vers une norme française pour les claviers informatiques*, 4 p.
- > *Votre droit au français dans le monde du travail*, 16 p. (2^e édition).
- > *Votre droit au français dans les manifestations, colloques et congrès scientifiques*, 8 p. (2^e édition).

Mars

- > *Bilan annuel de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France*, 24 p.
- > *Actes du colloque des 19 et 20 février 2015*, « Les technologies pour les langues régionales de France », ouvrage de 208 p. (en partenariat avec la CNRS, le laboratoire de recherche en informatique pluridisciplinaire (LIMSI), l'Institut des technologies multilingues et multimédia de l'information (IMMI), l'association européenne pour les ressources linguistiques (ELRA), l'agence pour l'évaluation et la distribution des ressources linguistiques (ELDA) et l'équipex Ortolang (Outils et ressources pour un traitement optimisé de la Langue).
- > *Accueillir les publics en apprentissage du français. Guide à l'attention des professionnels de musées*, ouvrage de 73 p. (en collaboration avec le musée du Louvre).

Avril

- > *Les langues de France*, 8 p., avec résumés en allemand et en anglais (2^e édition).

Mai

- > *Actes de la journée d'études annuelle du 18 novembre 2015*, « Migrer d'une langue à l'autre ? », 48 p. (en partenariat avec le musée national de l'Histoire de l'immigration).
- > *Dépliant Vous pouvez le dire en français « Le football en français »*.

Juin

- > *Dépliant Dis-moi dix mots sur la Toile*, 6 p. (en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie et le réseau des organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques, Opale).
- > *L'enrichissement de la la langue française*, 12 p. (nouvelle édition).
- > *Actes de la table-ronde du 5 février 2015*, « Vers une pédagogie du plurilinguisme : les langues maternelles au service de l'apprentissage du français », 40 p. (dans le cadre du salon Expolangues).

Juillet

> *L'intercompréhension*, 28 p. (2^e édition) (en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie).

Septembre

> *Dis-moi dix mots sur la Toile*, livret de 48 p. (en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie et le réseau des organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques, Opale).

> *Actes du colloque des 13 et 14 novembre 2015, « Les statuts de la langue française »*, ouvrage de 128 p. (dans le cadre du réseau des organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques, Opale).

> *Vocabulaire de l'automobile. Des mots et des autos*, 84 p. (en collaboration avec le Comité des constructeurs français d'automobiles).

Octobre

> *Actes du séminaire franco-chinois des 16 et 17 septembre 2014, « Politiques linguistiques et défis du XXI^e siècle »*, ouvrage de 136 p. (en collaboration avec l'Institut français, dans le cadre de France-Chine 50 [1964-2014]).

Novembre

> *Vocabulaire du développement durable*, ouvrage regroupant 610 termes, 320 p. (dans le cadre de la CDP 22 ; avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie).

> *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*, ouvrage de 216 p.

Décembre

> *Rapport annuel de la Commission d'enrichissement de la langue française*, ouvrage de 116 p.

Pour en savoir plus, consultez le *Catalogue des éditions disponibles*, octobre 2015, 8 p.

Crédits photographiques

Tous les visuels sont issus de la DGLFLF, sauf : p. 4 : © Musée d'Orsay - Agence Madame Bovary ; p. 5 : © parisetudiant.com ; p. 6 h. : © canalacademie.com ; p. 6 b. : © Sophie Lardenois ; p. 7 b. : © francaiseapps.fr ; p. 8 : © Florence Lissarrague / musée du Louvre ; p. 10 : © photos-de-villes.com/enimage ; p. 11-12 : © MCC ; p. 13 : © DR ; p. 17 h. : © wikipedia.org/Harrieta171 ; p. 17 b. : © Le Hall de la chanson - captation / photo Romain Daudet-Jahan ; p. 18 : © DR ; p. 19 : © AliceWMFr ; p. 20 b. : © Yoshihiko Nakano ; p. 21 : © Simon Gosselein ; p. 22 h. : © DR ; p. 22 b. : Jean-Charles de Castelbajac - THTF.

© Délégation générale à la langue française et aux langues de France, 2017.

Article 75-1. Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France.

Article 87. La République participe au développement de la solidarité et de la coopération entre les États et les peuples ayant le français en partage.

Article 2. La langue de la République est le français. *Article 75-1.* Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. *Article 87.* La République

et de la coopération entre les États et les peuples ayant le français en partage.

Article 2. La langue de la République est le français. *Article 75-1.* Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. *Article 87.* La République

participe au développement de la solidarité et de la coopération entre les États et les peuples ayant le français en partage.

Arti est le français. *Article 75-1.* Les langues régionales appartiennent au patrimoine



**Délégation générale à la langue française
et aux langues de France**

6, rue des Pyramides
75001 Paris

téléphone : 01 40 15 73 00
télécopie : 01 40 15 36 76

courriel : dglff@culture.gouv.fr
www.dglf.culture.gouv.fr

